

Voilà autant de défauts à réformer dans notre industrie laitière, si nous voulons nous mettre en état de pouvoir rivaliser avantageusement avec les fabrications étrangères.

—Depuis la fin de la dernière session de la législature locale, tous les journaux parlent des élections qui doivent avoir lieu bientôt. Seulement ils n'annoncent aucune date certaine; ils sont réduits à faire des conjectures plus ou moins fondées. Mais une chose qui n'est douteuse pour aucun d'entre eux c'est le succès mirabolant que doivent remporter leurs partis respectifs.

—Pendant ce temps la Chambre des Communes à Ottawa poursuit ses travaux. On s'occupe actuellement de la discussion des articles du budget. Les discussions sont animées et prolongées. Jusqu'ici le gouvernement a fait adopter une nouvelle taxe sur le lard importé; un droit de 30 pour cent sur les animaux vivants, bêtes à cornes, moutons, cochons, etc.; un droit de 25 pour cent sur les ceintures chirurgiques ou bandages, de 35 pour cent sur les bretelles, de 17½ pour cent sur le riz, et une augmentation de 25 cents par baril pour la farine.

On en est rendu au vingtième article, et il y en a trois cents, si la discussion des autres résolutions du tarif occupe autant de temps en proportion, il faudra encore vingt-cinq séances de la chambre pour en voir le bout.

—A Manitoba, on redoute qu'il ne résulte quelques complications de la nouvelle loi des écoles, qui vient en force le premier mai prochain.

Les catholiques s'adresseront probablement aux tribunaux pour empêcher que leurs écoles ne soient fermées.

M. Martin l'auteur de cette fameuse i avait d'abord donné sa démission, mais il paraît que sa gloire exige qu'il revienne sur ce premier bon mouvement.

—M. l'abbé Chs Trudelle, chapelain de l'hôpital du Sacré-Cœur, a commencé dans la *Semaine Religieuse* de Québec, la publication d'articles fort intéressants sur le frère Louis, le dernier représentant des Récollets en Canada.

—Le *Bulletin Officiel* de Paris, source non suspecte de cléricisme, donne sur les écoles mixtes des renseignements qui ne les recommandent guère. "Aux questions faites, dit-il, sur les devoirs envers la famille, envers la société, envers la patrie, quelques-uns ont un peu, mais faiblement répondu. Tout le monde se plaint de ces enfants, ce qui fait qu'une grande partie des patrons ne veulent plus prendre d'apprentis, à cause des désagréments qu'ils ont à subir des enfants mal élevés dont ils ont la responsabilité." Voilà les bijoux que forment nécessairement les écoles sans enseignement religieux.

—Les négociations de l'Angleterre avec Rome, par l'entremise du général Simmons, viennent d'être couronnées d'un plein succès. Les stipulations arrêtées concernent non seulement les affaires locales de Malte, mais aussi les évêchés et les vicariats apostoliques dans les possessions anglo-africaines. On assure aussi qu'il y a eu une convention spéciale concernant la réunion éven-

tuelle du futur conclave à Malte, précaution trop nécessaire, à raison des complications qui peuvent d'un moment à l'autre surgir en Italie. Tout bon catholique devra se réjouir de cet heureux résultat, qui prépare les voies à la nomination d'un représentant anglais permanent auprès du Saint-Siège.—*La Semaine Religieuse*.

LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite)

SOMMAIRE :—Députés — MM. Chapais et Letellier.

Le siège du député de Kamouraska étant devenu vacant par la mort de M. Berthelot, en 1847, M. Pierre Canac dit Marquis, de Saint-André, reparut sur la scène politique et représenta de nouveau les électeurs de son comté à l'assemblée législative jusqu'à sa mort arrivée en 1850. Pour lui donner un remplaçant on convoqua une assemblée des électeurs, à Kamouraska, et on discuta les principaux articles du programme que devrait adopter le futur député. Entre autres articles formulés dans ce programme on trouve la *protection de l'agriculture et de l'industrie manufacturière*. M. Luc Letellier de Saint-Just prit une part active à la discussion de ce programme et il fit une si bonne impression sur ses auditeurs qu'il fut choisi par les délégués des différentes paroisses pour être leur mandataire pendant la dernière session du parlement. Il s'imaginait peut-être qu'après cette expression de la volonté populaire, il serait élu par acclamation; si c'était là son espérance, il fut trompé, car un rival redoutable vint lui disputer l'honneur de représenter au parlement les intelligents électeurs de Kamouraska, c'était M. Jean Charles Chapais, marchand à St-Denis.

De là datent les luttes épiques de ces deux célèbres antagonistes, qui ont laissé des traces si profondes dans le comté, et qui eurent du retentissement en dehors de ses limites. La mort a réuni ces deux hommes, nous l'espérons du moins, au séjour de la paix éternelle; nous nous garderons bien de troubler leurs cendres en reprenant sur leur tombe les discussions qui occupèrent leur vie.

M. Charles Chapais était né à la Rivière-Ouelle le 21 décembre 1812. Il fit ses études au séminaire de Nicolet, et embrassa la carrière du commerce à Saint-Denis. Défait une première fois en 1851, il prit sa revanche à la fin de cette même année, et représenta depuis sans interruption le comté de Kamouraska, jusqu'à la Confédération. Homme de talent et d'énergie, il lutta avec succès contre M. Luc Letellier. Tous deux étaient doués d'une grande éloquence populaire; ils savaient passionner les masses toujours avides de leur parole fouguese et entraînante. Aussi on peut dire que peu d'hommes politiques ont eu des partisans aussi entièrement dévoués, et même fanatiques. Ils étaient dans le comté de Kamouraska la personnification de leurs partis respectifs, leurs partisans ne s'appelaient pas conservateurs ou libéraux, mais les *Chapais* et les *Letelliers*, et cette appellation subsista encore quelque temps après eux. M. Chapais devint ministre des Travaux Publics en 1864, et garda ce portefeuille jusqu'à la Confédération. Il prit aussi